



RÉGION ACADÉMIQUE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté complémentaire n°RM-DEC-26-27-04 du 10 septembre 2026 portant la liste des candidats admis du CAFIPEMF de la session 2026.

La rectrice de l'académie de Mayotte, administratrice de l'Etat,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°85-88 du 22 janvier 1985 modifié par le décret 91-38 du 14 janvier 1991 relatif aux conditions de nomination aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 publié au Journal Officiel du 22 juillet 2015 ;

Vu la circulaire n° 2015-109 publiée au Bulletin Officiel de l'Education Nationale du 23 juillet 2015 ;

Vu l'arrêté du 04 mai 2021 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteurs et de professeur des écoles maître formateur ;

Vu la circulaire du 19 mai 2021 parue au Bulletin Officiel de l'Education Nationale du 27 mai 2021 relative à l'organisation de l'examen et à la nature des épreuves du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;

Vu l'arrêté n°RM-DEC-2024-90 du 23 avril 2025 portant l'ouverture de l'examen visant à l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur, session 2026 ;

Vu le décret du 4 juin 2025 portant nomination de Mme Valérie DEBUCHY, administratrice de l'Etat, en qualité de rectrice de la région académique de Mayotte, rectrice de l'académie de Mayotte.

ARRETE :

Article 1^{er}

Les professeurs des écoles dont les noms figurent sur la page **annexe**, par ordre alphabétique, sont déclarés **admis** à la session 2026 du CAFIPEMF.

Article 2

Le secrétaire général de l'académie de Mayotte est chargé de l'exécution du présent arrêté.

La rectrice,



Liste des candidats admis au certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de
professeur des écoles maître formateur-session 2026

NOM	Prénom
HARFANE ABDOU	Maeva
PHILIPPS	Maxime, Fabrice